



AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Monsieur et Madame CIPOLLA-BOLKAERTS, rue du Village 31/3 à 4350 REMICOURT
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue Joseph Lepage**

cadastré **1 division, Section A, 373b**

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale**

et présente les caractéristiques suivantes :

la demande déroge aux prescriptions urbanistiques du lotissement, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 11° et art. 113 du Cwatupe)

Implantation du volume secondaire garage en dehors de la zone de construction

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 15/06/2015 jusqu'au 30/06/2015.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **30/06/2015** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00, le samedi 20/06/2015 de 08h00 à 10h00 ainsi que le mardi 23/06/2015 de 16h00 à 19h00 à la même adresse. Les consultations du samedi et du mardi se font sur rendez-vous.

GEER, le 09/06/2015.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET



Commune de GEER

AVIS URBANISME

**Monsieur et Madame CIPOLLA-BOLKAERTS, rue du Village 31/3 à 4350
REMICOURT**

font savoir qu'ils ont introduit une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue Joseph Lepage**

cadastré 1 division, Section A, 373b

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale**

et présente les caractéristiques suivantes :

la demande déroge aux prescriptions urbanistiques du lotissement, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 11° et art. 113 du Cwatupe)

Implantation du volume secondaire garage en dehors de la zone de construction

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal jusqu'au 30/06/2015.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **30/06/2015** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00, le samedi 20/06/2015 de 08h00 à 10h00 ainsi que le mardi 23/06/2015 de 16h00 à 19h00 à la même adresse. Les consultations du samedi et du mardi se font sur rendez-vous.

GEER, le 09/06/2015.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET